# La loi de huit heures dans les mines

**LE TEXTE VOTE PAR LE SENAT**

Tous les travailleurs de la mine liront avec intérêt le texte de la loi votée vendredi par le Sénat et que nous reproduisons ci-dessous.

Article Premier

Les articles 9 et 12 du Livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale sont abrogés et remplacés par les dispositions ci-après qui seront codifiées et formeront les articles 9, 9 a, 9 b, 9 c, 9 d, 9e, 12, 12 a, 12 b dudit Livre :

« Art. 9. — La journée des ouvriers employés dans les travaux souterrains des mines de combustibles ne peut excéder la durée de huit heures.

« Cette durée est calculée pour chaque poste et pour chaque catégorie d'ouvriers, depuis l'heure réglementaire de l'entrée dans le puits des derniers ouvriers descendant jusqu'à l'heure réglementaire de l'arrivée au jour des premiers ouvriers remontants.

« Pour les mines où l'entrée a lieu par galeries, elle est calculée, depuis l'arrivée au fond de la galerie d'accès jusqu'au retour au même point. Toutefois, lorsque le fond de la galerie d'accès sera distant de l'ouverture de plus de douze cents mètres et si des moyens mécaniques ne sont pas mis, pour la parcourir, à la disposition des ouvriers, la durée sera calculée depuis l'arrivée au douze centième mètre dans ladite galerie jusqu'au retour au même point.

« Art. 9 a. — Par dérogation aux prescriptions de l'article précédent, est fixée dans une consigne, suivant les besoins du service, la durée de présence au fond de la mine des machinistes et de leurs aides, des chargeurs d'accrochage, des conducteurs de chevaux et de leurs aides, des palefreniers, des ouvriers boutefeux, des ouvriers chargés de l'entretien des puits et appareils servant à la circulation de l'air, des eaux et du personnel, ainsi que celle des ouvriers spécialistes non occupés au travail ordinaire de la mine. Cette consigne doit être visée et acceptée par l'ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique, le délégué mineur entendu, et portée par voie d'affiches à la connaissance des intéressés.

« Art. 9 b. — Une consigne établie, visée et publiée comme il est dit à l'article 9 a, fait connaître pour les ouvriers de chaque poste et de chaque catégorie, l'heure du commencement et de la fin de la descente, la durée des repos collectifs, l'heure à laquelle des moyens de remonte doivent être mis à la disposition, comme aussi la durée totale de la remonte. La même consigne détermine, le cas échéant, le point correspondant au fond de la galerie d'accès.

« Les consignes doivent être basées sur l'appréciation du temps raisonnablement nécessaire aux opérations, en tenant compte d'une part, de la nature de la mine, et, d'autre part, des installations de la mine, de leur meilleur aménagement possible pour une circulation rapide, ainsi que des conditions de l'exploitation et de l'entretien.

« Le temps total de la montée de l'équipe ne peut excéder de plus d'une demi-heure le temps total de la descente. En cas de réclamation, le Ministre statue sur avis du Conseil général des mines.

« Art. 9 d. — Il est interdit de faire travailler les ouvriers contrairement aux dispositions des consignes visées dans l'article 9 a et 9 b.

« Toutefois, il n'est pas interdit de laisser descendre des ouvriers après l'heure réglementaire fixée par la consigne pour leur catégorie. Dans ce cas, ils sont soumis, en ce qui concerne la remonte, aux mêmes obligations que les ouvriers de leur poste et de leur catégorie.

« Art. 9 e. — Les dispositions des articles précédents ne portent aucune atteinte aux conventions et aux usages équivalents à des conventions qui, dans certaines exploitations, ont fixé pour la journée normale une durée inférieure à celle fixée par les articles précédents.

« Art. 12. — Des dérogations temporaires peuvent être accordées par l'ingénieur en chef de l'arrondissement minéralogique, soit à la suite d'accident, soit pour un motif de sécurité. Les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs seront entendus dans ces deux cas.

« L'exploitant peut, sous sa responsabilité, en cas de danger imminent, prolonger la journée de travail en attendant l'autorisation qu'il est tenu de demander immédiatement à l'ingénieur en chef.

« Art. 12 a. — Des dérogations qui ne devront pas excéder cent cinquante heures par an et deux heures par jour peuvent également être, après avis donné à l'ingénieur des mines, utilisées par l'exploitant, soit pour des nécessités occasionnelles, soit pour le maintien de certains usages locaux. Toute période de plus de trente minutes compte pour une heure entière. Il ne peut être admis de dérogation pour moins d'une demi-heure.

« Le décompte des heures de dérogations a lieu du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

« Art. 12 b. — En cas de crise exceptionnelle due à la pénurie de combustible ou lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la défense nationale, le Gouvernement peut autoriser des dérogations supplémentaires dont il précisera la durée. »

Article 2

Au paragraphe 2 de l'article 160 du Livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale les mots « articles 9 à 13 » sont remplacés par les mots « articles 9 à 12 b »

Article 3

Est codifiée dans la forme ci-après et formera l'article 164 b du Livre II du Code du travail et de la prévoyance sociale la disposition suivante :

« Art. 164 b. — Les peines prévues par les articles précédents ne sont pas applicables lorsqu'un ouvrier est resté au fond après l'heure fixée par la consigne, en vue de prêter assistance à cause d'un accident ou pour parer à un danger existant ou imminent, ou en raison d'un cas de force majeure, ou aussi lorsque le dépassement de la journée est imputable à une infraction personnelle et non habituelle de l'ouvrier à l'article 9 du présent Livre, ainsi qu'aux instructions et règlements contenus dans les consignes prévues aux articles 9 a et 9 b. »

Article 4

Sont abrogés :

1. L'article 13 du Livre II du Code du travail ;

2. Le deuxième paragraphe de l'article 159 dudit Livre.

Article 5

Dispositions transitoires. — Les dispositions de la présente loi sont applicables six mois après sa promulgation.

Par mesure transitoire, pendant un délai de trois années à dater de la mise en application, la journée pourra être portée à huit heures et demie pour les rouleurs, herscheurs, chargeurs, c'est-à-dire pour tout le personnel employé spécialement au chargement et au roulage.

# Les revendications des Mineurs du Nord

**REPONSES DE M. THERY A LA LETTRE DU CITOYEN QUINTIN**

En réponse à la lettre — que nous avons publiée — qui lui avait été envoyée par le citoyen Ch. Quintin, M. Théry, directeur des mines de l'Escarpelle, vient de lui adresser la réponse suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître les réponses de la Compagnie aux réclamations présentées par votre lettre du 9 novembre au nom des ouvriers de la fosse n° 1.

**1° Approvisionnement des matériaux.** — Nous nous efforçons toujours de distribuer en quantité suffisante les matériaux nécessaires aux travaux et à leur sécurité. Il est toujours donné suite aux réclamations qui ont été présentées, lorsque par suite de circonstances imprévues l'arrivée des matériaux aux chantiers a laissé à désirer.

**2° Répartition des salaires.** — L'examen des carnets de paie ne fait pas ressortir une proportion anormale de faibles salaires. Nous constatons même que la moyenne générale de la fosse numéro 1 est supérieure à celle de presque tous les puits de la concession. Les instructions de la Direction, qui seront d'ailleurs renouvelées, recommandent d'une façon constante d'établir les prix de tâche avec toute l'équité possible.

**3° Salaire des raccommodeurs.** — Le salaire des raccommodeurs est réglé pour toutes les fosses par la convention de novembre 1909 fixant à 4 fr. 50 le salaire minimum des raccommodeurs. A ce prix de 4 fr. 50, il est ajouté la prime de 25 pour cent conformément à la dernière conférence d'Arras. Cette convention est régulièrement observée à la fosse numéro 1.

**4° Transport du charbon par les mineurs.** — Ce fait ne se produit que très exceptionnellement, lorsqu'il manque à la fois des herscheurs et des aides-mineurs ; nous recourons alors au roulage par les mineurs, dans l'intérêt même des ouvriers du chantier, malgré l'augmentation de dépense qui en résulte pour la Compagnie.

**5° Circulation du personnel par l'étage de 232 mètres.** — Des motifs sérieux de sécurité ne permettent pas de donner satisfaction à cette demande ; l'accrochage de 233, en effet, n'est pas disposé pour y organiser l'entrée et la sortie des ouvriers.

**6° Suppression des longues coupes.** — La plus grande liberté a toujours été laissée aux ouvriers pour faire ou ne pas faire longue coupe. A l'approche de la quinzaine traditionnelle de Sainte-Barbe, les instructions de la direction à cet égard seront renouvelées.

**7° Déplacement de l'ingénieur.** — Il n'est pas admissible qu'une Compagnie défère à une demande de ce genre. Nous avons, au surplus, la certitude que l'ingénieur de la fosse numéro 1 désire vivre en bonne intelligence avec son personnel, à qui il demande simplement, et sans intention vexatoire, d'observer avec soin les indications qu'il donne aux porions, pour assurer la sécurité et la bonne exécution des travaux.

Veuillez agréer, etc...

L'ingénieur-directeur de la Compagnie de l'Escarpelle :

Signé : Ch. THÉRY. »

Le citoyen Quintin a donné lecture de cette lettre au cours d'une réunion d'ouvriers mineurs tenue samedi après-midi à Roost-Warendin.

# SYNDICAT DU BASSIN D'ANZIN

A PROPOS DE RAPPORT. — Une faute d'impression qui s'est glissée dans le rapport du délégué mineur Casimir Richez, paru le 13 novembre nous a fait dire en parlant du mineur Dufourmentel Théophile, blessé par suite de l'explosion prématurée d'une cartouche :

La victime de cet accident était **inexpérimenté**. C'est une erreur, c'est **expérimenté** qu'il faut lire.

Nos lecteurs amis du blessé, avaient d'ailleurs fait d'eux mêmes cette rectification.

# PROGRAMME DES SPECTACLES

**GRAND THEATRE DE LILLE**

Ce soir lundi, à 6 heures et demie, représentation populaire : **La Porteuse de Pain**, drame en 5 actes et 8 tableaux dont un prologue. **Le Chalet**, opéra-comique en 1 acte. Places gratuites : de 7801 à 8000.

**KURSAAL DE LILLE**

Ce soir, lundi, à 8 heures trois quarts, **Rip**, opéracomique en 4 actes et 7 tableaux.

**OMNIA PATHE DE LILLE**

(Rue Esquermoise)

Matinée à prix réduits à 4 h. Soirée à 8 h. 3/4

Principales attractions du programme de cette semaine : « Le Bonheur par l'Enfant », comédie romanesque en deux parties de M. Daniel Riche. — « Ténèbres », pièce policière en deux parties, jouée par Nick Winter. — « Le Chapeau de Max », joué par Max Linder. — Pathé-Journal — Etc., etc.

T.l.j. : Cinématogr. gratis aux Galeries lilloises

# PETITE CORRESPONDANCE

*Adresser les demandes de renseignements à M. le petit Correspondant. Indiquer toujours les initiales. Joindre timbre pour réponse.*

*Mme Berthuje numéro 207.* — Renseignez-vous près du directeur de la Compagnie, 276, place Sébastopol, à Lille, et demandez-lui les statuts de la société.

*Une lectrice douaisienne.* — Envoyez-nous votre adresse pour que nous vous répondions par lettre.

*E. D. L. J. à C.* — Nous vous donnons les renseignements par lettre.

*Louis... 19.* — Lorsqu'un des deux époux est en état d'absence déclarée ou non ; fou, non interdit ; interdit judiciairement ou légalement, déchu de la puissance paternelle ; en un mot, chaque fois qu'il est dans l'impossibilité morale ou physique de manifester sa volonté, le consentement de l'autre époux est suffisant. Et si les père et mère se trouvent tous deux dans cet état, les aïeuls et aïeules prennent leur place comme en cas de décès. Adressez-vous au procureur de la République.

*A. T.* — Les enfants restent sous l'autorité de leurs père et mère jusqu'à l'âge de leur majorité ou de leur émancipation.

# Chronique Sportive

**FOOTBALL-ASSOCIATION**

A LILLE

**Le Sporting Club Fivois (1) bat l'Association Sportive Lilloise (1) par 4 buts à 0**

L'A. S. L. joue à 10 hommes dont deux remplaçants ; la partie est égale pendant 20 minutes, puis Fives marque un but ; cela n'émoustie guère les Lillois qui se laissent marquer un second but sur une échappée.

A la deuxième mi-temps l'A. S. L. domine cinq minutes, mais ne peut empêcher Fives de marquer un nouveau but. Puis sur une nouvelle échappée le Sporting marque le quatrième et dernier but.

**Le Sporting Club Fivois (2) bat l'A. S. L. (2) par 8 buts à 1**

L'A. S. L. se présente sur le terrain avec neuf équipiers, il manque le garde-but et les deux arrières. Malgré le courage des Lillois, Fives domine constamment.

**FOOT-BALL**

A LILLE

L'O. L. bat l'O. S. Boulonnais par 6 buts à 1.

A SECLIN

« La Seclinoise I » a reçu en match amical dimanche dernier, le « Racing-Club Carvinois », qu'elle avait battu précédemment par 6 à 0, le résultat de ce match fut 4 à 0 en sa faveur.

Les joueurs désireux de se faire inscrire sont priés de le faire sans délai et d'adresser leur demande à M. Arsène Gruson, secrétaire, 1, rue d'Arras, à Seclin.

L'équipe première recevra le dimanche 23 l'équipe du Pensionnat Gombert. Coup d'envoi à 2 heures et demie.

Cette équipe serait très désireuse de conclure des matchs avec des Clubs libres à partir du 23 novembre. Adresser les demandes au secrétaire.

# Revue Financière

*Paris, 16 novembre 1913.*

Indépendamment des facteurs économiques qui restent encourageants, les déclarations du président Wilson permettant d'escompter l'élimination du général Huerta et le retour de la tranquillité au Mexique, ainsi que l'accord définitif entre la Turquie et la Grèce, ont exercé cette semaine une influence favorable sur notre marché.

Les places étrangères, de leur côté, ont aussi fait preuve d'une grande activité. Le Stock-Exchange de Londres, en particulier, a traité d'importantes affaires sur les cuprifères; Pétersbourg et Berlin ont contribué par leurs demandes à consolider le compartiment des valeurs industrielles russes.

FONDS D'ETATS

Dans le groupe des Fonds d'Etats, le 3 % Français consolide son avance à 87.20.

Les Fonds Coloniaux sont calmes. Les Fonds Indo-Chinois sont peu traités. Le 3 1/2 % 1899-1905 garanti par la colonie se retrouve à 432 et le 3 1/2 1913 garanti par l'Etat s'avance à 453,50. Le 2 % 1902 cote 386.

Le Consolidé Anglais est assez bien tenu à 73.50 sur l'amélioration de la situation monétaire à Londres. On n'arrive pas à s'expliquer la baisse continue de ce fonds d'Etat, le crédit de l'Angleterre étant un des premiers du monde entier.

L'Italien progresse encore au-dessus de 98 fr. pour clôturer à 98,10. La fermeté de ce titre est due à l'étroitesse de son marché et à son excellent classement.

L'Extérieure est indécise autour de 91,35, malgré l'augmentation de 210 millions de pesetas dans les recettes du Trésor espagnol, par rapport à la même période de l'an dernier.

Les Fonds Russes ont regagné en quelques séances le terrain perdu précédemment. Le Consolidé 4 % est très ferme à 92,57, le 4 1/2 1909 à 100,25. Le Russe 3 % 1891 et 1896 s'inscrivent à 75.70 et à 75.80.

Les Fonds Balkaniques, bien influencés par la nouvelle de l'accord définitif entre la Turquie et la Grèce et la reprise amicale des pourparlers entre la Serbie et la Bulgarie, clôturent très fermes. Le Turc vaut 89,10.

Le Serbe est fermement tenu à 82,95 et le Bulgare 5 % 1896 est résistant à 490. Le 4 1/2 % 1907 a été l'objet de quelques échanges à 444. La Bulgarie étant dans l'impossibilité de rembourser les 40 millions de Bons du Trésor bulgare échéant le 15 courant, les émetteurs les conservent moyennant un intérêt de 6 % et une commission trimestrielle de 1/2 %.

Les Fonds Roumains sont peu traités. Le 4 % 1890 s'est échangé à 94.50 et le 4 % 1894 à 92. L'Amortissable 4 % 1910 vaut 89.25.

Le fléchissement des recettes douanières et le mauvais état des finances du Brésil provoquent quelques inquiétudes. La baisse du 4 % 1889 à 77.80 doit donc être attribuée à des réalisations du portefeuille.

ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Le cours de certaines Valeurs ayant été ramené à un niveau intéressant, le portefeuille n'a pas tardé à profiter de cette circonstance pour procéder à des achats sérieux. Il est en effet certain qu'après l'emprunt français, les grandes banques vont pouvoir procéder aux émissions qu'elles tiennent depuis longtemps en réserve, ce qui leur procurera d'importants bénéfices.

La Banque de France est sans grande activité à 4.800. Le Crédit Foncier s'est relevé à 870. Le Crédit Lyonnais clôture à 1.673 en sensible reprise. Le Comptoir d'Escompte a peu varié aux environs de 1.054. La Société Générale est restée également vers 816. La Société Marseillaise de Crédit est calme à 767, ex-coupon de 12 fr. 50 à valoir sur les bénéfices de l'année 1913, détaché le 6 courant. La Banque de Paris, après être descendue à 1.690, clôture la semaine en sensible reprise aux environs de 1.740, on assure que le dividende de 75 fr. sera maintenu pour 1913 ce qui donne à ce titre un rendement particulièrement intéressant. La Banque de l'Union Parisienne s'est avancée à 1.090, bien que l'exercice en cours ne soit pas encore clôturé. Il est certain que le dividende de 50 fr., distribué depuis 1910, sera facilement maintenu, ce qui donne à l'action un revenu de 4,78 % brut. Le Crédit Mobilier est résistant à 636; cette société a accordé le concours d'un consortium de banques en vue de négocier un emprunt de 50 millions du Crédit Foncier. La Banque Française pour le Commerce et l'Industrie se présente à 292. Le Crédit Français clôture à 485. L'Association Minière et la Central Mining cotent respectivement 247 et 263, mal influencées par la baisse des Valeurs minières Sud-Africaines et des Diamantifères.

Les Banques Algériennes sont lourdes. La Banque de l'Algérie se présente à 3.220, l'assemblée comme nous l'avons déjà dit, aura lieu le 27 novembre.

Dans le groupe immobilier, le Sous-Comptoir des Entrepreneurs est assez soutenu aux environs de 432. La Foncière Lyonnaise perd une partie de son avance à 474.

Dans le groupe étranger les oscillations ont été peu importantes. La Banque Ottomane s'inscrit à 657. La Banque I. R. P. reste soutenue à 535. Le Crédit Foncier d'Autriche est très résistant à 1.235 et le Crédit Foncier de Hongrie à 450; cet établissement aurait réussi, dit-on, à écouler entre les mains d'un consortium étranger un assez gros paquet de lettres de gages. Le Crédit Franco-Egyptien est inchangé à 12, en attendant l'augmentation du capital annoncée déjà depuis deux mois.

Le compartiment Russe a bien résisté aux attaques de la spéculation et s'améliore sensiblement vers les dernières séances sur des rachats pour compte de Pétersbourg et de Berlin, ainsi que sur la fermeté des Fonds Russes. La Banque de l'Azow-Don est ferme à 1.600.

Le groupe Mexicain après un accès de faiblesse, se relève sensiblement. Les retraits d'argent dans les banques ont été seulement de 60.000 dollars. Les paiements sont limités pour l'échange des billets contre de l'argent à 30 dollars par personne. La Banque Nationale qui cotait 1.280 avant les évènements mexicains se présente à 636. La Banque Centrale ne vaut plus que 109; une assemblée du 22 novembre aura à approuver les comptes de 1912 restés en suspens et à statuer sur la réorganisation financière qui s'impose; il serait proposé aux actionnaires de réduire le capital de 30 à 10 millions de piastres et le reporter ensuite à son premier chiffre par la création d'actions privilégiées. La Banque Péninsulaire reste à 114, le capital est réduit de 16.500.000 piastres à 10.700.000 piastres par réduction de la valeur nominale de chaque action de 100 piastres; le bilan au 30 août portait déjà le capital réduit; mais il n'a pas encore été pris de dispositions au sujet des actions.

Dans le groupe argentin, les nouvelles économiques étant plus favorables, la Banque Française du Rio de La Plata s'est relevée à 603. Le Crédit Foncier Argentin est inchangé. La Banque Espagnole Del Rio de La Plata cote 416; on assure que cette Banque vient de recouvrer une créance d'une quinzaine de millions de francs qu'un gros spéculateur avait contractée il y a environ un an.

CHEMINS DE FER

Le plus grand calme a régné cette semaine parmi les Valeurs de transports, ce qui n'est pas étonnant, étant données les conditions générales du marché. Il est cependant intéressant de constater la résistance relative des cours. Le Lyon se traite à 1.283. Le Nord s'est un peu raffermi à 1.708. Le Midi vaut 1.123 et l'Orléans 1.320. L'Ouest-Etat se présente sans grand changement aux environs de 572.

Les Chemins Espagnols, après avoir été très offerts, se relèvent sensiblement. L'Andalous cote 312. Le Nord vaut 465.

Les Méridionaux Italiens rétrogradent à 535; le Conseil d'administration vient d'annoncer que, contrairement à la décision prise antérieurement, l'acompte de 7 lires 50 sur le dividende ne sera pas payé. Cette décision est motivée par les procès en cours concernant l'impôt.

L'action Congo aux Grands Lacs est peu traitée à 318. Les Brazil Railways sont calmes à 368.

Parmi les Valeurs de Transports, le Métropolitain est plus ferme à 617. Le Nord-Sud vaut 175. Les Omnibus sont faibles à 638 et la Thomson-Houston étant gros actionnaire de cette Compagnie se ressent de cette faiblesse à 776. Les Tramways de Paris et du département de la Seine sont faibles à 230 malgré tout le bien qu'on dit de cette société, de nombreuses ventes ont pesé sur cette valeur, provenant de spéculateurs bien renseignés.

Parmi les Valeurs maritimes, le Suez réactionne à 4.905.

Bonne tenue des actions de la Compagnie Transatlantique aux environs de 167.

VALEURS INDUSTRIELLES

Dans le compartiment des Valeurs industrielles, le Rio-Tinto est particulièrement ferme aux environs de 1.840, le gouvernement a reçu une commission de mineurs pour s'entendre au sujet de la cessation de la grève; bien que rien n'ait transpiré sur le fond de leur entretien, l'impression générale est que les ouvriers reprendront le travail sous peu. Le Cape s'avance à 145.50 et la Tharsis à 188,50.

Les Valeurs métallurgiques se sont ressenties des conditions peu encourageantes de l'industrie, mais clôturent cependant assez résistantes. Les Aciéries de la Marine valent 1.817. Denain-Anzin est indécise aux environs de 2.385. L'Electro-Métallurgie de Dives est assez résistante à 507.

Le compartiment des Valeurs métallurgiques Russes demeure résistant; la situation industrielle de l'Empire est d'ailleurs encourageante. Briansk 493. Hartmann 676. Taganrog est négligée à 300.

Les Valeurs de Naphte sont toujours résistantes. Le Naphte Russe s'avance à 789. La Spies Petroleum oscille aux environs de 31.75. La Russian Oil est l'objet de transactions suivies à 51.25.

Parmi les Valeurs de Gaz et d'Electricité, l'Est-Lumière est plutôt lourd à 164. Le Gaz de Bordeaux recule à 120. La Distribution s'améliore à 630. L'Electricité de Paris est moins ferme à 792. L'Industrie bondit à 295.

MINES D'OR

Le compartiment des Mines d'or demeure toujours peu intéressant. Notons cependant à titre de renseignement la légère reprise de quelques actions minières Sud-Africaines, comme l'East-Rand, qui progresse à 53 et la Rand-Mines à 145.50. La Goldfields est bien tenue à 53,75.

Parmi les Diamantifères, la De Beers cote 463 et la Jagersfontein 138.

**INFORMATIONS FINANCIERES**

*Société Générale des Agglomérés K. L.* — A l'encontre de tant d'autres valeurs nouvelles, dont les acheteurs ont à payer des primes énormes, les actions de la Société Générale des Agglomérés K. L. sont offertes sans aucune majoration au prix de 100 fr. Les souscriptions sont reçues chez M. Paul Jablé, 6, boulevard de Strasbourg, à Paris.

*Chemin de Fer électrique d'Oranienbaum.* — C'est, rappelons-le, mardi 18 courant qu'aura lieu aux guichets de la Banque Russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, à Paris, l'émission au prix de 463 francs, des obligations 5 % net de la Société du chemin de fer électrique d'Oranienbaum (St-Pétersbourg, Péterhoff et prolongements), dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Il est intéressant de signaler que la ligne de St-Pétersbourg à Krasnaia-Gorka à la construction de laquelle le produit de cette émission est destiné, concurremment avec le capital social de 3.615.900 roubles entièrement versé, amènera une réduction d'environ 16 % sur le parcours correspondant du chemin de fer déjà existant; celui-ci d'ailleurs ne suffit plus depuis longtemps à assurer le trafic, le nombre des voyageurs transportés y ayant passé de 4.991.165 en 1910, à 7.430.152 en 1911.

*Russian Oil.* — En se basant sur les produits résultant de son portefeuille et de ses participations au moment où elle venait d'être constituée, on a établi que le revenu de la Russian Oil devrait atteindre 13 à 15 % du capital, et l'on sait qu'il a d'ailleurs été payé en août dernier un coupon intérimaire sur ce taux. Or, ces résultats doivent aujourd'hui être majorés comme conséquence de la hausse du prix du naphte qui s'est produite depuis l'an dernier. Mais il convient, en outre, de remarquer que la Russian Oil n'a pas à constituer de réserves, de larges amortissements étant effectués par les sociétés affiliées.

*Naphte Saint-Pétersbourg Sabountchy.* — Meilleure tenue des actions Naphte de St-Pétersbourg Sabountchy aux environs de 313. Le bruit court qu'étant donnés les résultats déjà acquis à ce jour, le Conseil d'administration de la Société envisagerait la possibilité de répartir, pour l'exercice clôturant le 31 décembre prochain, un dividende minimum de 10 roubles par action, sans préjudice d'importantes affectations aux réserves et amortissements divers.

**BOURSE DE BRUXELLES**

Bruxelles, 14 Novembre 1913.

MARCHE A TERME

L'amélioration constatée dans la situation monétaire n'a pas eu, jusqu'ici, le don de provoquer un regain d'activité au marché de la coulisse. Toutefois, bien que le volume d'affaires n'ait pas augmenté, nous avons constaté qu'une tendance meilleure s'est dessinée et a favorisé tout particulièrement les valeurs qui ont été les plus malmenées en ces derniers temps. Nous voulons parler des Canadiennes. C'est ainsi que l'Argentine s'est relevée de 144 à 149 1/2, la Barcelona de 148 à 159 3/4, la Brazilian Traction de 445 à 448 et la Mexico Tram de 384 à 392.

Notons encore que des dispositions meilleures se sont manifestées en valeurs françaises de traction ; la Nitrate Railways a passé de 339 à 348, la Parisienne Electrique de 296 à 299, Paris Tram de 283 à 296 et les Railways et Electricité de 76 à 79 1/2.

Rien à dire des rentes d'Etats qui sont délaissées sauf le Lot Congolais, qui cote 73 après 71.

COMPTANT

L'activité a encore brillé par son absence au marché du comptant pendant la huitaine écoulée. Aussi, faut-il dire que les cotations relevées dans les différentes rubriques de la cote n'ont guère présenté d'intérêt.

Notre 3 % après avoir reconquis le cours rond de 77 termine la semaine en baisse.

Rien de saillant à relever dans les devises réservées aux autres valeurs à revenu fixe.

Le marché des actions de nos établissements de crédit n'a pas été plus actif que précédemment.

Il en a été de même pour les actions de nos sociétés de chemins de fer, c'est-à-dire que leur marché a été quasi-nul.

Il paraît que le gouvernement brésilien aurait décidé d'annuler, comme caduc, le contrat conclu avec la Compagnie des chemins de fer Nord-Ouest du Brésil pour la construction de la nouvelle ligne qui doit relier Itapura à Columba.

Rappelons qu'une assemblée extraordinaire des obligataires tenue le 18 avril dernier, a accepté la proposition suivante : l'intérêt de 5 % est réduit à 3 1/2 % pendant une période de 12 années, depuis l'échéance du 15 avril 1913 jusqu'au 15 novembre 1924. Le paiement des coupons réduits sera effectué au moyen de la garantie kilométrique accordée par le gouvernement brésilien. Ajoutons que l'obligation qui a connu le cours de 440 cote aujourd'hui 165.

Les affaires ont été clairsemées en tramways dont les cours n'ont cependant été l'objet d'aucune défaillance marquée.

Il nous revient que la situation des Tramways de Saratoff reste des plus favorables. Les bénéfices sont en augmentation et il est probable que le montant des prochains dividendes desont majorés.

Le dividende à distribuer par l'Internationale de Tramways sera très probablement fixé à fr. 4.50 comme l'année dernière, ce qui fait au cours actuel de 82, ressortir un rendement de 5.60 %.

Les obligations 4 % des Tramways de Rosario ne cotent que fr. 367 1/2 et les actions 72 1/2 et 36.75 selon le titre.

On croit savoir que la dépréciation actuelle des titres de cette entreprise ne répond pas à la situation réelle de l'affaire et ne peut s'expliquer que par la non distributin de dividendes l'an dernier.

Il ne faut pas perdre de vue que l'affaire n'a souffret que d'un accident qui ne touche en rien à sa prospérité.

La situation actuelle est considérablement meilleure qu'elle ne l'était l'an passé et il est permis d'escompter un dividende d'au moins 4 % pour l'exercice courant.

Ajoutons que les résultats de septembre, malgré une diminution de recettes causée par la température défavorable, se traduisent par un déficit dépassant sensiblement celui réalisé pendant la même période de l'année dernière.

Nous apprenons que les dirigeants de la Financière des Transports et d'Entreprises industrielles viennent de décider de prendre une participation dans une grosse affaire d'éclairage et de transport dans une grande ville d'Europe; participation qui se chiffrerait par au moins une vingtaine de millions.

Les valeurs de la sidérurgie n'ont donné lieu qu'à des transactions limitées.

L'action Espérance Longdoz ne cote que 427 et cependant il se confirme que le dividende qui sera distribué en janvier prochain sera de fr. 27.50, ce qui fait ressortir un revenu de 6.17 %.

Les résultats à soumettre aux actionnaires des Laminoirs de Toula à l'assemblée du 22 courant permettent la répartition d'un dividende de 20 francs à l'action de capital et de fr. 7.50 à l'action de dividende.

On annonce que l'Etat chinois a passé, à la Société Métallurgique du Hainaut, une commande de locomotives.

Les dispositions n'ont pas grandement varié en valeurs houillères, c'est-à-dire qu'elles sont restées peu encourageantes.

Il nous revient que les bénéfices réalisés par les Houillères-Unies du Bassin de Charleroi pendant les quatre premiers mois de l'exercice courant atteignent environ 500.000 francs au lieu de 300.000 francs pour la même période de l'exercice précédent.

Pendant leur deuxième exercice social, les Fours à Coke de Douai ont réalisé un bénéfice s'élevant à fr. 40.818,36 qui sera vraisemblablement reporté à nouveau ou consacré aux amortissements.

Le résultat obtenu par les sucreries en Roumanie se traduit par un bénéfice qui permettra de maintenir le chiffre du dividende à 80 francs par action de capital et à 50 francs tant par action ordinaire que de jouissance.

Aux Glaces du Midi de la Russie, la prochaine rémunération sera de 75 francs au lieu de fr. 72.50 pour l'exercice précédent.


POUR AVOIR DU VRAI

**BANYULS-TRILLES**

QUINQUINA

recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants

DEMANDEZ « UN TRILLES »

et exigez l'étiquette « Banyuls-Trilles » sur la bouteille, avec le mot

« QUINQUINA »

dans tous les Cafés et les bons Estaminets

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER

par excellence.

**Pour être renseigné rapidement et d'une façon précise sur toutes les valeurs de Bourse et notamment sur les Charbonnages, s'adresser au journal.**

LE RENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

publié à Lille, 5, Grande-Place, 5.

On y trouve toutes les informations financières intéressantes et une Revue des Marchés de Lille, Paris et Bruxelles.



# L'AGENCE REGIONALE DE BANQUES

***14, Rue Meurein, LILLE***

**Télégr. : Regibank-Lille. — Téléph. 1456.**

fait, aux MEILLEURES CONDITIONS, l'ACHAT et la VENTE de toutes les VALEURS françaises et étrangères NON cotées ou de transaction difficile, RENSEIGNE sur toutes les émissions et valeurs de placement françaises et étrangères, PUBLIE dans le « Réveil du Nord », le Samedi, une cote indicative des valeurs du Marché Libre.



Le Gérant : Emile [illegible]

LILLE, 186 bis, rue de Paris.


FEUILLETON DU 16 NOVEMBRE. — N. 19

# Evadée de la Salpêtrière

**par Marc MARIO**

— Allons, faut pas faire la farouche avec Bibi ! poursuivit le Louchon. Zidore est bon garçon, et si vous avez besoin de lui pour vous tirer de la peine, n'y a qu'à parler. De quoi donc qu'il retourne ?... Vous avez planté là votre type, peut-être ?...

— Dites donc, ajouta-t-il, voyant que Régina ne répondait pas, vous pouvez me le dire, allez. On sait ce que c'est.

Régina ne pouvait même pas comprendre cet affreux langage.

— C'est-il que vous n'aviez pas de turne ? demanda encore Zidore Lambert. A ce compte-là, si vous voulez bien accepter, je peux vous offrir un coin de la nôtre. C'est pas beau, mais enfin on n'est pas à la belle étoile. On est avec la mère, pas loin d'ici. Venez, et sans magnes.

Malgré la répulsion que lui inspirait le hideux personnage, Régina se demandait si, en acceptant sa proposition, elle n'assurait pas son salut provisoire en échappant aux recherches qui allaient être faites.

Car, en fin de compte, où irait-elle ? où la recevrait-on ainsi vêtue et sans argent ?

Zidore ajouta :

— Il n'fait pas bon, vous savez, à trotter la nuit sur le macadam et vous ne seriez pas longue à être pigée... Puis, à ce métier-là, on n'ramasse pas de quoi s' faire d' la graisse.

Il lui prit le bras.

— Venez donc, fit-il, j' vas vous mener chez nous, avec la mère. Si ça n' vous plaît pas, eh ! bien, vous nous lâcherez, v'là tout. On n'en sera pas moins bons amis pour ça.

Régina se laissa conduire.

Elle n'avait pas encore prononcé un mot. Zidore lui fit traverser le boulevard.

— N' passons pas par la place d'Italie, car il y a toujours quelques sergots qui s' balladent, et peut-être bien que vous ne tenez pas à faire leur rencontre, pas vrai !

Malgré les expressions de son langage de « pégriot », la sœur de Robert avait compris.

— Non, répondit-elle cette fois, je ne veux pas qu'on me voie.

— Je m'en doutais bien, fit le drôle. Eh ! bien, passons par ici, c'est franc.

Il lui fit prendre la rue du Gaz qu'on suivit jusqu'à la rue de Tolbiac, désertes toutes deux, et de là, par la rue Baudricourt, la rue de la Vistule et la rue Bourgon ; après avoir traversé l'avenue d'Italie, on arriva à la rue du Moulin-de-la-Pointe.

Chemin faisant, Isidore Lambert ne pouvait pas demeurer la langue dans sa poche.

Il lui tardait de savoir ce qu'était cette « jeunesse » dont l'angélique beauté avait produit sur lui une telle impression que, dès qu'il l'eut constatée, il s'était dit :

— Mazette, ce qu'elle est gironde, la poupée ! avec des quinquets comme ça, quand elle sera un peu retapée, y a d'la braise à récolter sur sa peau.

Car le monstre avait entrevu, dès le premier instant, une spéculation infâme.

Il comptait en recueillant cette adorable jeune fille dont la détresse était évidente exploiter sa beauté, sa jeunesse et ses charmes.

Il lui demanda :

— D'où veniez-vous comme ça ?

Régina le regarda longuement avant de répondre.

— Vous pouvez parler, allez, ajouta Zidore, c' n'est pas moi qui vendrai la mèche. D'ousque on venait de ce pas ?

— Je ne sais pas, répondit alors la malheureuse.

— Comment ?... vous ne savez pas où vous perchiez ?

— Non.

— Vous aviez pourtant bien un domicile. Ou bien peut-être vous étiez enfermée quelque part.

— Oui, c'est ça.

— Mince ! au Lazaro ?

— Je ne peux pas vous dire, c'est un hospice.

— A Lourcine ?... ce n'était pourtant pas le chemin.

— Je ne sais pas le nom.

— Enfin, vous aviez du bobo... vous étiez sur le flanc, quoi ! malade.

— Oui, c'est ça.

— Et vous v'là guérie, pas vrai ?

— Oui, je suis guérie.

— On vous a donné votre feuille de sortie ?

— Non.

— Ah ! vous vous êtes cavalée, alors ?

— Je suis partie.

Et aussitôt le Louchon qu'éclairait une subite inspiration, ajouta :

— Ah ! mais attendez donc ; c'est-il pas de là-bas au bout du bout du boulevard que vous veniez ?

— Oui, j'ai marché tout droit, répondit Régina.

— C'est ça vous vous êtes cavalée de la Salpêtrière, là ousqu'il y a des folles ?

— Oui, oui.

— C'est là que vous étiez ?

— C'est là.

— Ah ! nom d'un pétard !..., mais je ne vois pas que vous ayez un grain. Enfin, ça n'fait rien à l'affaire.

Ils marchèrent un instant en silence.

Zidore réfléchissait ; il cherchait à tirer des déductions de ce qu'il savait déjà.

Au bout d'un moment, il reprit :

— Vous avez bien une famille, n'est-ce pas ?

— Non.

— Seule ?

— Toute seule.

— Pas même un bon ami ?

— Personne.

— Le dabe est crapsé, alors ?

Elle ne comprit pas.

— Le père, quoi, il est claqué ?

— Je vous ai dit que je suis seule, dit la malheureuse.

Le Louchon comprit qu'elle ne voulait pas parler.

— Bon, bon, fit-il, c'est votre affaire. Moi je vous demandais ça pour voir si je ne pouvais pas vous être utile.

— Est-ce que vous turbiniez avant d'être là-bas ? questionna-t-il encore.

— Que voulez-vous dire ?

— Si vous travailliez... Qu'est-ce que vous faisiez de votre métier ?

— Je ne faisais rien.

— Alors c'est que vous aviez des moyens?

— J'avais ma tante qui est morte.

— Ah !... Vous ne m'avez pas encore dit votre petit nom, demanda Zidore.

Régina hésita avant de répondre.

Etait-il prudent de dire son nom, à cet homme qui lui inspirait une insurmontable répulsion ?

— Je me nomme Marie, répondit-elle.

Marie était le second prénom de la fille de M. Fontanges et de Fédora.

Zidore comprit qu'elle ne disait pas la vérité.

— Marie... quoi ? interrogea-t-il cependant.

— Marie, pas plus.

— Ah ! fit le drôle avec inquiétude.

— Je vous dirai mon nom plus tard, ajouta la sœur de Robert.

— Bon, bon quand vous voudrez.

Et, comme on était arrivé à l'angle de la rue du Moulin de la Pointe, il ajouta :

— Tenez, nous voilà chez nous. C'est un peu loin, mais c'est tranquille. Pas de danger qu'on vienne nous relancer par ici.

Au moment d'entrer dans la maison que son affreux compagnon lui indiquait, Régina eut une appréhension.

Elle le suivit cependant.

Ils s'enfoncèrent dans une allée sombre et humide, aux dalles grasses et aboutirent ainsi ayant traversé la maison, dans une petite cour entourée par un misérable bâtiment d'un rez-de-chaussée et d'un étage percé de nombreuses portes et de petites fenêtres.

C'était une sorte de cité, — cité de la misère et du vice, — aux nombreux et étroits logements, presque sans air, à peu près sans lumière.

La cour, déjà exiguë, était ombragée par un haut marronnier, qui avait sûrement poussé à une autre époque, à ses pieds un puits avec sa margelle disjointe, au milieu de pavés verdâtres et boueux. Puis, par-ci par-là la voiture d'un marchand de quatre-saisons, des tonneaux vides, une échelle et d'autres objets.

L'allée franchie :

— Par ici, fit Zidore.

Il se mit à gravir un petit escalier en bois flanqué sur le côté de la maison, une sorte d'échelle de meunier.

Régina le suivit.

Au sommet de l'échelle, après une petite plate-forme était une porte donnant accès à l'un des logements de l'étage.

La clef y était.

Il n'y eut même pas à la faire tourner dans la serrure pour ouvrir : la porte n'était que poussée.

— C'est là que nous perchons, dit l'ignoble conducteur de Régina. Ah ! c'est pas chez Rothschild, vous savez.

Il importait bien à la malheureuse.

Elle ne demandait qu'à se soustraire au plus tôt aux regards curieux des gens qui auraient pu paraître et la voir.

Zidore entra, et elle le suivit.

XIII

LA FILASSE

— Eh là ! la mère ! appela Zidore.

Aucune voix ne répondit.

Le logis était sombre, car le jour commençait à peine à poindre et la lumière avait peine à passer à travers les carreaux sales et pour la plupart raccommodés avec des bandes de papier.

Régina était restée debout près de la porte.

— Attendez, fit le Louchon, on va allumer la camoufle.

Il tira une allumette de la poche de son gilet de laine et la fit flamber en raclant le phosphore sous son ongle.

En même temps il appela de nouveau :

— Eh donc, la mère !

Puis, n'obtenant aucune réponse il ajouta :

— Est-ce qu'elle ne serait pas rentrée ?

(A suivre).